

**CONSEIL MUNICIPAL**

**SÉANCE DU 11 AVRIL 1994**

Le Conseil Municipal, convoqué par M. le Maire par courrier du 1<sup>er</sup> avril 1994, s'est réuni le 11 avril 1994 à 18 heures, sous la présidence de M. Robert SCHWINT, Maire.

**Étaient présents** : M. SCHWINT, M. DE SURY, M. MILLE, M. PONÇOT, M. PINARD, Mme MADER, M. HUMBERT, M. HIRSCH, M. RUEFF, M. BAUDIER, M. ANTONY, M. VUILLEMIN, M. MATHIEU, M. RÉGNIER, M. JEANNEROT, M. MEUNIER, M. LAGRANGE, M. FOUSSERET, M. MAGNIN, Mme TETU, M. JUSSIAUX, Mme BULTOT, M. LIME, Mme DUFAY (à partir de la question n° 5/f), M. FERRÉOL (jusqu'à la question n° 16), M. TISSOT, M. PIERLOT, M. JEANNIARD, M. NOT, M. GIRARD, Mme CUENIN, Mlle ZILLI, M. ANGUENOT, M. RAGOT, M. HINTZY, M. TOURRAIN (jusqu'à la question n° 21), M. JACQUEMIN, Mme CAMPBELL, M. MAILLARD, M. GRAPPIN, Mme DUVERGET, M. SALOMON, M. TABOURNOT, M. CHOMETTE, M. VIALATTE (à partir de la question n° 5/f), M. NACHIN, M. ALAUZET.

**Absents** : Mme VIEILLE-MARCHISET, M. FUSTER, M. BARETJE, Mme DUFAY (jusqu'à la question n° 5/f), M. FERRÉOL (à partir de la question n° 16), Mme GUINCHARD-KUNSTLER, M. LIEVREMONT, M. DAHOUI, M. TOURRAIN (à partir de la question n° 21), M. BAS, M. VIALATTE (jusqu'à la question n° 5/f), Mme FOLSCHWEILLER.

**Secrétaire** : M. RAGOT.

**Procuration de vote** :

**Mandants** : Mme VIEILLE-MARCHISET, M. FUSTER, Mme GUINCHARD-KUNSTLER, M. LIEVREMONT, M. DAHOUI, M. TOURRAIN (à partir de la question n° 21), M. BAS, Mme FOLSCHWEILLER.

**Mandataires** : M. SCHWINT, M. JEANNEROT, M. PONÇOT, Mme BULTOT, Mme CUENIN, M. GRAPPIN (à partir de la question n° 21), M. JACQUEMIN, M. ALAUZET.

\* \* \* \* \*  
\* \* \*

## **01. Conseil Municipal - Informations diverses**

M. le Maire a commenté pour l'Assemblée plusieurs documents déposés sur les bureaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a pris les décisions suivantes :

- 1. Exercices 1993 et 1994 -** Autorisation accordée au Maire pour accomplir certains actes de gestion courante - Bilan des décisions prises dans le cadre de l'article L 122.20 du Code des Communes

Le Conseil Municipal a pris acte de ce bilan

- 2. Office Public Municipal d'HLM de Besançon -** Programme de réhabilitation de 80 logements 21-2, rue de l'Amitié - Garantie par la Ville, à hauteur de 50 %, pour le remboursement d'un emprunt de 1 910 256 F contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations

Adopté à l'unanimité (M. TISSOT, Président de l'Office, n'a pas pris part au vote).

- 3. Société Anonyme Immobilière d'Économie Mixte de Besançon -** Programme de construction de 25 logements, rue Rodin à Besançon - Garantie par la Ville, à hauteur de 50 %, pour le remboursement d'un emprunt de 14 200 000 F contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations

Adopté à l'unanimité (M. PONÇOT, Président de la SAIEMB, n'a pas pris part au vote).

- 4. Société d'Équipement du Département du Doubs - Centre d'Affaires La City -** Premier immeuble de bureaux - Garantie à hauteur de 80 % d'un crédit d'accompagnement pour le préfinancement de l'opération - Complément aux délibérations du Conseil Municipal du 16 décembre 1991 et du 8 novembre 1993

Adopté à l'unanimité.

- 5. Comptabilité - Exercice 1994 -** Ouvertures de crédits au budget supplémentaire

Adopté à l'unanimité.

- 6. Comptabilité - Exercice 1994 -** Transferts de crédits

Adopté à l'unanimité.

- 7. Comptabilité - Exercice 1994 -** Emploi du crédit pour dépenses imprévues

Adopté à l'unanimité.

- 8. Développement Social des Quartiers -** Régie de Quartier Fontaine-Ecu - Transferts de crédits

Adopté à l'unanimité.

## 9. Secteur à l'Association Étoile Méditerranéenne

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer une subvention de 4 000 F à l'Association Étoile Méditerranéenne pour l'organisation d'animations sportives en direction des jeunes du quartier Battant et de la cité Amitié à Saint-Ferjeux.

## 10. Jumelages - Relations Internationales - Attribution de subventions

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer les subventions suivantes :

- 60 000 F à l'Association des Jumelages pour ses activités
- 5 000 F à la troupe Manches à Balais Korporation pour son déplacement à Tver
- 3 000 F à l'école Pierre et Marie Curie pour le déplacement en Martinique de 29 élèves
- 1 920 F au Comité de Jumelage Besançon-Pavie du lycée Saint-Paul pour l'accueil à Besançon de 48 personnes de Pavie
- 1 415 F au collège Clairs-Soleils pour le déplacement à Linden (Allemagne) de 25 élèves.

## 11. Subvention au sport bisontin de haut niveau - «Contrats d'objectifs - Sports collectifs» - Saison 1993/1994 - Deuxième répartition (actualisation)

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer les subventions suivantes :

ESB F	20 004 F
BRC	133 004 F
Besançon Basket Comté	68 004 F
BHC	6 002 F
ESB M	46 004 F

## 12. Subvention au sport bisontin de haut niveau - «Contrats d'objectifs - Sports individuels» - Répartition au titre de l'année 1994

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer les subventions suivantes :

Amicale Motocycliste du Doubs	5 000 F
La Française	5 000 F
La Saint-Claude	7 500 F
AS PTT Tennis de Table	7 500 F
SNB Canoë-Kayak	60 000 F
SNB Natation	5 000 F
SNB Aviron	7 500 F
Étrier Bisontin	10 000 F
PKA	7 500 F
PSB Athlétisme	5 000 F
CPB	80 000 F

Balise 25	12 500 F
Centre École Parachutisme	5 000 F
FC Judo	80 000 F

### **13. Besançon Ville Ouverte aux Jeunes - Première répartition de subventions**

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer les subventions suivantes pour l'organisation de spectacles et la présentation de pièces de théâtre :

- 10 000 F à l'Association Sportive et d'Éducation Populaire du Foyer des Jeunes Travailleurs
- 5 000 F à la Compagnie du Tournesol
- 1 000 F à Volume Service
- 5 000 F au Centre Polyphonique de Franche-Comté
- 5 000 F au Théâtre OMEGA
- 2 500 F à la Compagnie de l'Autre
- 5 000 F au Centre de Rencontres
- 2 500 F à Tiochodrome
- 7 500 F au Théâtre URSUS
- 7 500 F à l'Association Barcarolle
- 2 500 F au Pitchoune
- 12 500 à Anatole Productions
- 5 000 F à «En Effeillant la Marguerite»
- 7 500 F à «En Cas de Malheur»
- 2 500 F à Satellite
- 1 000 F au Théâtre du Cyclone
- 5 000 F à l'École du Cirque Plume
- 5 000 F à Diali-Diali.

### **14. Subventions aux associations culturelles - Année 1994 - Première répartition**

A l'unanimité, le Conseil Municipal a approuvé la première répartition de subventions concernant les associations culturelles suivantes :

#### **1. Théâtre**

Compagnie Boutique du Conte	5 000 F
Théâtre Universitaire de Franche-Comté	5 000 F
Théâtre des Manches à Balais	20 000 F
Théâtre URSUS	10 000 F
Théâtre de la Roulotte	120 000 F
Centre de Rencontres	250 000 F
Compagnie Embarquez	10 000 F
CCPPO	10 000 F

## **2. Danse**

Muse et Danse 10 000 F

## **3. Lecture**

Croqu'livre 10 000 F

## **4. Musique**

Besançon Jazz Action 80 000 F

Choeur SCHÜTZ 10 000 F

Chorale l'Alouette 5 000 F

La Clé de Sol 5 000 F

Ensemble Da Camera 18 000 F

Orchestre Philharmonique 15 000 F

Orchestre des Jeunes 10 000 F

Orgue et Culture 15 000 F

Jeunesses Musicales de France 10 000 F

Jeunes Musiciens et Danseurs du CNR 10 000 F

Musique à l'Université 5 000 F

Société des Concerts 10 000 F

Tetraktys 15 000 F

## **5. Formation Musicale**

Atelier Musical des Clairs-Soleils 40 000 F

Atelier Musical de Montrapon 80 000 F

Atelier Musical de Saint-Ferjeux/Rosemont 80 000 F

Atelier Musical de Velotte 40 000 F

CAEM de Planoise 40 000 F

## **6. Sociétés Savantes**

Académie des Sciences, Belles Lettres et Arts 2 000 F

Renaissance du Vieux Besançon 3 000 F

## **7. Le Cirque**

Cirque Plume 200 000 F

## **8. Divers**

Association Protéiforme 5 000 F

### **15. Subventions pour classes de découverte - Année 1994**

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer les subventions suivantes :

- 3 654 F à l'école Fontaine Ecu primaire

- 2 646 F à l'école Battant primaire

- 1 836 F à l'école Battant primaire

- 7 200 F à l'école Champagne primaire
- 5 850 F à l'école Curie primaire
- 2 430 F à l'école Dürer primaire
- 1 890 F à l'école Bourgogne primaire
- 1 350 F à l'école Bourgogne primaire
- 3 000 F à l'IMP Montfort.

**16. Congrès International «Transputers 94» - Subvention de la Ville de Besançon**

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer une subvention de 25 000 F à l'Institut National des Télécom pour le congrès international «Transputers 94».

**17. Opération «Besançon Évasion Week-End» - Subvention à la Chambre de Commerce et d'Industrie du Doubs**

A la majorité (2 Conseillers ayant voté contre et 8 s'étant abstenus), le Conseil Municipal a décidé d'attribuer une subvention de 23 720 F à la Chambre de Commerce et d'Industrie du Doubs pour l'opération «Besançon Évasion Week-End».

**18. Développement Économique - Société SIBRA - Aide à l'immobilier industriel**

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé :

- d'attribuer une subvention de 150 000 F à la SICOMI BATIFRANC au titre d'appui à l'immobilier d'entreprise,

- d'autoriser M. le Maire à signer la convention à passer avec la Société SIBRA et la SICOMI BATIFRANC indiquant les engagements réciproques des parties, notamment quant à la création d'emplois.

**19. Aide à la formation de créateurs d'entreprises ayant signé un plan d'affaires avec la Société IEN - Société MONOLITH**

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'allouer à ce titre une somme de 17 500 F à la Société MONOLITH.

**20. Vie Associative - Centre 1901 Conseils - Encaissement de participations et réaffectation**

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé l'encaissement et la réaffectation en dépenses des participations des associations aux opérations organisées par le Centre 1901 Conseils.

**21. Musée Classé des Beaux-Arts et d'Archéologie - Réaffectation de participations**

Adopté à l'unanimité (participations des Villes de Roanne, Belfort, Lons-le-Saunier, Orléans, Evreux pour diverses expositions, pour un montant global de 270 000 F).

**22. Musé Classé** - Encaissement de subventions et de dons

Adopté à l'unanimité (dons de l'Association des Amis des Musées et de la Bibliothèque : 50 000 F - Subvention du Comité Professionnel de Développement de l'Horlogerie : 50 000 F).

**23. Musée Classé** - Restauration d'œuvres d'art - Encaissement et réaffectation d'une subvention - Demande de participation de l'État - Programme 1994 - Premier semestre

A l'unanimité, le Conseil Municipal a adopté le programme 1994 de restaurations d'un montant de 68 919,64 F, et a autorisé M. le Maire à solliciter la participation de l'État.

**24. Accompagnement scolaire à Fontaine-Ecu** - Poursuite des activités - Demandes de subventions au Fonds d'Action Sociale et à la Caisse d'Allocations Familiales - Réaffectation

Adopté à l'unanimité.

**25. Établissement public industriel et commercial** - Voies Navigables de France - Taxes sur les usagers des services Eau et Assainissement

A la majorité (5 Conseillers votant contre et 14 s'abstenant), le Conseil Municipal a décidé d'affecter une partie de l'excédent 1993 du service à hauteur de 350 KF à la couverture de ces taxes.

**26. Banque Alimentaire** - Relogement des activités 62, rue de Trépillot - Bail au profit de la Ville de Besançon - Sous-location au profit de la Banque Alimentaire

Adopté à l'unanimité.

**27. Assurance Responsabilité Civile de la commune** - Avenants au contrat avec AXA Assurances

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'autoriser M. le Maire à signer les avenants à intervenir.

**28. Plage et terrain de camping de Chalezeule** - Exploitation de la buvette-restaurant-épicerie - Saison 1994

A l'unanimité, le Conseil Municipal a autorisé M. le Maire à signer l'acte à intervenir avec l'Association Besançon Traiteur Services sur la base du cahier des charges dressé à cet effet.

**29. Contrats Emploi Solidarité** - Mesures d'accompagnement - Convention avec la Mission Locale de Besançon - Participation de la Ville au Fonds Mutualisé de formation des CES

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé :

- d'autoriser M. le Maire à signer la convention à intervenir avec la Mission Locale,

- de verser, dès signature de cette convention, la somme de 173 500 F au Fonds Mutualisé de Formation des CES.

**30. Construction du parking et cour de la Mairie - Bilan final - Avenant n° 1 au contrat de crédit-bail**

A l'unanimité, le Conseil Municipal a approuvé le bilan définitif de cette opération parking dont les travaux se montent à 44 987 202 F HT et le montant maximum de l'opération à 51 MF HT.

**31. Parking Allende - Bilan de la gestion - Exercice 1993**

Adopté à l'unanimité.

**32. Stationnement payant et fourrière municipale - Exercice 1993 - Bilan des activités**

Adopté à l'unanimité.

**33. Transports Urbains - Exercice 1993 - Emploi du reliquat du versement-transport**

Adopté à l'unanimité.

**34. Transports Urbains - Bilan 1993 du compte transport**

Adopté à l'unanimité.

**35. Exercice 1994 - Transports Urbains - Programme d'investissements**

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé :

- d'approuver le programme d'investissements proposé dont le coût est estimé à 13 204 KF,

- d'autoriser M. le Maire à signer les marchés à intervenir.

**36. Réseau des Ville de l'Arc Jurassien - Adhésion de la Ville - Organisation d'un atelier dans le cadre du colloque «L'Arc Jurassien, une région d'Europe»**

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé :

- l'adhésion de la Ville de Besançon au réseau des villes de l'Arc Jurassien en cours de constitution avec une cotisation de 10 000 F,

- la participation au colloque «L'Arc Jurassien une région d'Europe» avec mise à disposition gratuite d'une salle au Kursaal, prise en charge du repas de midi pour les intervenants et du versement d'une subvention de 20 000 F à l'Association franco-suisse «L'Arc Jurassien».

**37. XI<sup>ème</sup> Plan - Infrastructures de communication - Financement**

A la majorité (7 Conseillers votant contre et 5 s'abstenant), le Conseil Municipal a décidé :

- de supporter la part excédant le montant des appels de fonds annuels supérieurs à 19 MF (valeur 1994), cela pour la durée d'exécution du plan,

- de prendre en charge une somme de 11,4 MF correspondant à 76 % d'un montant de travaux de 15 MF pour l'opération du carrefour de la Grette «Micropolis»,

- d'autoriser M. le Maire à signer avec le District la ou les convention(s) nécessaire(s) aux règlements de ces participations.

**38. Contrat de ville d'agglomération - Protocole d'accord**

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé :

- d'approuver les dispositions contenues dans le protocole d'accord et concernant la Ville de Besançon,

- d'autoriser M. le Maire à signer le document à intervenir pour la durée du XI<sup>ème</sup> Plan.

**39. Contrat de ville d'agglomération - Maîtrise d'œuvre urbaine et sociale - Lancement de la consultation**

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé :

- d'approuver le principe du recours à un bureau d'études pour cette mission de Maîtrise d'œuvre Urbaine et Sociale,

- d'autoriser M. le Maire :

\* à lancer la procédure de consultation,

\* à solliciter les participations de l'État et du District.

**40. Développement des quartiers prioritaires - Maîtrise d'œuvre urbaine et sociale - Convention et avenant avec le Centre d'Amélioration du Logement**

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'autoriser M. le Maire :

- à signer la convention à intervenir avec le CAL pour la continuité du travail de M. MOINE,

- à signer l'avenant prolongeant d'un trimestre la convention concernant le travail de M. GAUDEL,

- à solliciter les subventions de l'État et du Conseil Régional.

**41. Plan de relance de l'État - Cité Brulard - Aménagements extérieurs - Approbation du dossier - Demandes de subventions**

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé :

- d'approuver l'avant-projet sommaire d'aménagement des espaces extérieurs de Brulard,

- d'approuver le classement dans le domaine public des voiries de l'opération,

- d'autoriser M. le Maire à engager la première phase de travaux et à signer les marchés à intervenir,

- d'autoriser M. le Maire à solliciter les subventions de l'État dans le cadre du plan de relance, du Département et de la Région dans le cadre de leur politique de soutien aux opérations entreprises dans les quartiers sociaux.

**42. Plan de relance de l'État** - Création d'équipements de proximité dans les quartiers Orchamps, Brulard, Planoise, Clairs-Soleils - Adoption des projets - Demandes de subventions

Adopté à l'unanimité.

**43. Plan de relance de l'État** - Quartier de Saint-Ferjeux - Secteur Amitié - Étude d'urbanisme - Adoption du projet - Demandes de subventions

A l'unanimité, le Conseil Municipal a :

- approuvé le lancement de l'étude,
- autorisé M. le Maire à signer les documents à intervenir,
- décidé de solliciter les participations des partenaires.

**44. Parc Urbain de Planoise** - Projet d'aménagement - Lancement du concours de conception

A l'unanimité, le Conseil Municipal a :

- décidé le lancement du concours de conception,
- fixé le montant global de la rémunération du concours à 500 000 F,
- décidé de solliciter l'attribution d'une subvention de l'État dans le cadre du contrat de ville,
- désigné le jury de concours.

**45. Forêts Communales** - Programme de travaux de gestion forestière 1994

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé :

- d'adopter le programme des travaux de gestion forestière 1994,
- d'autoriser M. le Maire :
  - \* à procéder aux consultations d'entreprises pour mener à bien les chantiers,
  - \* à signer toutes pièces nécessaires à l'exécution et règlement des chantiers.

**46. Programme de travaux 1994** - Assainissement - Adoption du programme - Demandes de subventions

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé :

- d'approuver les différents programmes d'investissement 1994 du Service Assainissement,
- d'autoriser M. le Maire à lancer les appels d'offres et à signer les marchés ou factures à intervenir,
- d'autoriser également M. le Maire à signer les ordres de service ou avenants permettant l'exécution complète des travaux,

- de solliciter les aide de l'Agence de l'Eau,
- de solliciter l'aide du Département
- d'autoriser les transferts de crédits demandés afin de réaliser le programme dans sa totalité.

**47. Service des Eaux** - Programme de travaux pour l'année 1994 - Adoption du programme - Lancement des appels d'offres

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé :

- d'adopter le programme de travaux proposé,
- d'autoriser M. le Maire à signer les marchés à intervenir.

**48. Voirie** - Travaux d'investissement confiés à l'entreprise pour 1994 - Adoption du programme - Lancement des appels d'offres

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé :

- d'adopter le programme de travaux proposé,
- d'autoriser M. le Maire à signer les marchés à intervenir,
- d'autoriser également M. le Maire à signer les ordres de service ou avenants permettant l'exécution complète des travaux.

**49. Voirie** - Programme de travaux 1994 - Marchés annuels de travaux de réfection de chaussées

Adopté à l'unanimité.

**50. Programme de travaux 1994** - Éclairage public - Adoption du programme - Lancement des appels d'offres

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé :

- d'adopter le programme proposé,
- d'autoriser M. le Maire à signer les marchés à intervenir,
- d'autoriser également M. le Maire à signer les ordres de service ou avenants permettant l'exécution complète des travaux.

**51. Bâtiments** - Enseignement du premier degré - Grosses réparations dans les bâtiments scolaires - Programme 1994 (2<sup>ème</sup> tranche) - Demande de subventions au Département

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé :

- d'adopter le programme proposé,
- d'autoriser M. le Maire à signer les marchés à intervenir ainsi que les ordres de service ou avenants permettant l'exécution complète des travaux,

- de solliciter l'aide financière du Département, la Ville s'engageant à assurer la part restant à sa charge aux budgets des années 1994 et suivantes,

- de solliciter l'autorisation de commencer les travaux avant la notification des décisions attributives de subventions.

**52. Parc Automobile** - Programme d'acquisition de véhicules et matériels divers pour l'année 1994

Le Conseil Municipal a décidé :

- d'approuver le programme d'acquisition de véhicules et matériels,
- d'autoriser M. le Maire à signer les marchés à intervenir.

**53. Dénomination de voies dans la ZAC de Château Galland**

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé de dénommer deux nouvelles voies :

\* rue Sœur Marcelle BAVEREZ, la voie qui part du chemin des Tilleroyes et se termine sur le chemin de Serre,

\* rue Gaspard GRESLY, la rue qui part du chemin des Tilleroyes et se termine en impasse.

**54. Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme (SDAU) - Mise en révision**

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé :

- d'approuver le principe de la révision du schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme à l'initiative des communes,

- d'approuver l'élargissement du périmètre du schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme aux communes du District ainsi qu'aux communes concernées par les projets de ligne TGV et de l'échangeur Besançon-Est,

- d'affirmer la nécessité de travailler sur ce dossier avec le District, même si à ce jour cette compétence n'est pas encore dans ses attributions.

**55. Restauration du quartier Battant** - Opération de résorption Habitat Insalubre Ilot de Vignier - Société d'Équipement du Département du Doubs - Bilan de clôture

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'approuver le bilan de clôture de l'opération arrêté à la somme de 5 285 587,70 F et de donner quitus à la SEDD pour les missions qui lui ont été confiées par la convention de concession approuvée le 10 janvier 1986.

**56. Préfabriqués appartenant au Département du Doubs** - Acquisition gratuite

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé l'acquisition à titre gratuit de ces préfabriqués et d'autoriser M. le Maire à signer l'acte à intervenir.

**57. Domaine communal** - Rue Albert Thomas/rue Auguste Jouchoux - Acquisition de terrain à la SA KAUTZAMNN

Adopté à l'unanimité (surfaces acquises : 3 a 87 ca à titre gratuit - 2 a 18 ca pour un prix total de 17 440 F).

**58. Immeuble communal 37, avenue de Montjoux** - Cession à l'Office Municipal d'HLM

Adopté à l'unanimité (recette de 450 000 F).

**59. Domaine communal** - Chemin de la Bro - Aliénation d'un terrain communal aux Époux BARRE

Adopté à l'unanimité (surface cédée : 2 a 24 ca pour un prix total de 11 200 F).

M. TISSOT, Président de l'Office, n'a pas pris part au vote.

**60. Domaine communal** - Chemin de la Malcombe - Aliénation d'un terrain communal aux Époux ISELY

Adopté à l'unanimité (surface cédée : 1 a 75 ca - Recette : 26 250 F).

**61. Domaine communal** - Rue Ampère - Aliénation d'un terrain aux Époux FROIDEVAUX

Adopté à l'unanimité (surface cédée : 0 a 80 ca - Recette : 8 000 F).

**62. Domaine communal** - Chemin des Prés de Vaux - Aliénation d'un délaissé de voie à M. ESPINASSE Pierre

Adopté à l'unanimité (surface cédée : 0 a 42 ca - Recette : 210 F).

**63. Domaine communal** - Boulevard Diderot - Aliénation de deux immeubles de la Ville de Besançon au Crédit Agricole

Adopté à l'unanimité (surface cédée : 2 a 06 ca - Recette : 103 000 F).

**64. Domaine communal** - Rue du Piémont - Échange avec les Époux GAULARD

Adopté à l'unanimité (surface cédée : 13 a 23 ca - surface acquise : 12 a 36 ca).

**65. Patrimoine architectural de Besançon** - Question orale de M. NACHIN, Conseiller Municipal

M. NACHIN a souhaité connaître la suite réservée au vœu du Conseil Municipal du 28 septembre 1992 portant sur le patrimoine architectural de Besançon.

M. le Maire lui a répondu que la Commission Bâtiments s'étant saisie tardivement de ce dossier. Il n'est pas possible de présenter le bilan souhaité. Le dossier sera complété par un diagnostic et par l'état sanitaire de ces monuments.

**66. Grand contournement de Besançon** - Question orale de M. NACHIN, Conseiller Municipal

M. NACHIN a interpellé M. le Maire sur le contournement de Besançon par Châteaufarine et Larnod.

**67. Élections cantonales des 20 et 27 mars 1994** - Question orale de M. NACHIN, Conseiller Municipal

M. NACHIN est intervenu sur la facturation aux parties des étiquettes informatisées du fichier électoral de la Mairie de Besançon utilisées dans le cadre de la propagande électorale.

M. le Maire a répondu que ces étiquettes ont été facturées selon les tarifs fixés par délibération du Conseil Municipal du 30 janvier 1981, et actualisés soit 0,18 F pour l'édition d'une étiquette et 0,13 F par électeur pour un listing.

La séance est levée à 22 heures 45.

Hôtel de Ville, le  
Le Député-Maire,  
Robert SCHWINT.

Vu pour être affiché, le  
conformément à la loi,  
Pour le Député-Maire,  
L'Adjoint,